

Vertu et politique

Michel Biard, Philippe Bourdin, Hervé Leuwers et Alain Tourret (dir.)

2015

Presses universitaires de Rennes
www.pur-editions.fr

PAR une tradition qui remonte à l'Antiquité, le XVIII^e siècle s'est largement interrogé sur la nature, la nécessité politique et les formes de la vertu publique ; est-elle une spécificité du régime démocratique ou doit-elle s'imposer à tout régime ? Les protagonistes de la Révolution française reprennent le questionnement et, dans leur construction d'un nouveau régime politique, ils envisagent d'emblée, dès 1789, la vertu publique comme une nécessité. La naissance de la république à l'automne 1792 confirme et renforce cette conviction ; l'entrée dans un régime d'exception, en 1793, ne la fait pas disparaître.

Concrètement, c'est entre autres dans la vie parlementaire que s'est exprimée l'exigence de vertu publique, dès lors que l'engagement politique des législateurs impliquait nombre de conséquences lourdes de sens. Comment concevoir et encadrer les actes d'un citoyen au service du Souverain ? Pour garantir son désintéressement, son service prioritaire du public, sa vertu donc, faut-il limiter ses pouvoirs, le nombre de ses mandats, la durée de son *cursus honorum* ? Faut-il contrôler ses revenus et son train de vie, dans ses missions et en-dehors ? Jusqu'où la parole et le geste du député sont-ils libres, couverts par l'« inviolabilité » décrétée dès 1789 ? Dès lors que la vertu relève d'une exigence révolutionnaire, quelques cas de députés corrompus peuvent-ils suffire à jeter le discrédit sur leurs collègues et à faire naître en France les premiers germes d'un antiparlementarisme ?

Les questions sont posées. Elles ne le sont pas seulement pour le temps de la Révolution, mais sont reprises et évoluent au fil des régimes. Si, pour les étudier, le présent ouvrage entend interroger avant tout le moment clef de la Révolution, il s'intéresse à leurs sources et à leurs prolongements. Aussi invite-t-il à une mise en perspective de plusieurs séquences, qui, au cours des XIX^e et XX^e siècles, ont fait ressurgir, à l'aune des attentes démocratiques des citoyens, la question de la nécessaire vertu des élus.